



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 07 décembre 2022 à 20h00

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022
3. Nominations et démissions
4. Nomination du bureau du Conseil général
5. Nomination de la Commission financière
6. Budget 2023
7. Informations du Conseil communal
8. Informations de chacune des commissions
9. Création de l'agenda 2023
10. Divers

Appel

Séverine ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général ainsi qu'au public et à la journaliste.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Kewin Borel, Emily Faivre, Sophie Farine-Brunner, Romane Haldimann, Curdin Jeanneret, Nicole Künzi, Fabio Lebre, Adrien Leonelli, Raphaël Maradan, Manesh Robert-Nicoud et Natacha Tissot

Absent et excusé : Jérôme Galli

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Philippe Raval, Jean-François Choffet et Emilie Känel

Séverine Dick-Boucard (PV), Mégane Verdon est excusée (maladie)

Séverine passe directement la parole à Nicole.

Le Conseil communal souhaite faire une minute de silence en l'honneur de Chantal Benoit décédée le 24 novembre 2022.

Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Nicole remercie Mégane pour son travail.

Nominations et démissions

Nicole nous informe de la démission de Kewin Borel et le remercie pour son travail durant toutes ces années.

Nomination du bureau du Conseil général

Nicole remercie le Conseil général pour son engagement.

Présidente : Nicole Künzi
Vice-Présidente : Adrien Leonelli
Secrétaire : Romane Haldimann
Secrétaire-adjoint : Emily Faivre

Questeurs : Fabio Lebre et Sophie Brunner-Farine

La nomination et la répartition sont acceptées à l'unanimité.

Nous passons au point suivant.

Nomination de la Commission financière

Nomination de Jérôme Galli, Curdin Jeanneret, Fabio Lebre, Adrien Leonelli, Manesh Robert-Nicoud

La nomination est acceptée à l'unanimité.

Nous passons au point suivant.

Budget 2023

Nicole procède à la lecture du rapport du Conseil communal relatif au budget 2023 et passe ensuite la parole à Sophie pour la lecture du rapport de la Commission financière.

La Commission financière recommande au Conseil général d'approuver le budget tel qu'il est présenté et remercie Séverine et le Conseil communal pour le travail effectué.

Nicole remercie Sophie et demande s'il y a des questions.

Adrien demande des précisions sur le tableau en page 11.

Séverine confirme qu'il s'agit de tout ce qui a été valorisé au sein du patrimoine. Chaque valeur doit être amortie annuellement avec un pourcentage défini. Les mentions en rouge sur le tableau se réfèrent à la réévaluation du patrimoine faite en 2017 suite aux directives du canton. Cette réévaluation doit être également amortie annuellement en passant par la réserve de réévaluation également créée lors de la réévaluation. Séverine propose à Adrien de passer au bureau s'il a encore des questions techniques.

Emily demande ce que fera la commune si aucune institution ne nous prête à l'avenir.

Philippe confirme que c'est un réel problème pour l'exécutif et pour l'administration.

Romane demande pourquoi le salaire dans l'école obligatoire a diminué.

Séverine répond que des heures supplémentaires de frais de remplacement avaient été budgétées en 2022 car Valérie ne voulait plus conduire le mercredi midi et Nicolas l'a remplacé.

Fabio demande si on a eu une réponse du Cercle scolaire par rapport aux augmentations des coûts.

Sébastien confirme qu'aucune réponse n'a encore été reçue. Philippe précise qu'un courrier au Conseil d'Etat a également été envoyé.

Fabio demande si l'augmentation des tarifs de la halle et des salles est prévu.

Philippe répond que les tarifs ont été augmentés de 20% à 30% pour 2023 suite à une comparaison des tarifs des locations alentours.

Fabio demande si Myriam est au courant qu'elle ne sera plus au Croq-Chaux.

Sébastien explique que la convention signée en 2019 avec Myriam lui donne une débite de 6 mois. La proposition est de garder Myriam et Yveline jusqu'à fin juin. Myriam diminue son taux et Yveline également. Un arrangement a été trouvé pour qu'elles puissent continuer les deux. La stabilité est une bonne chose pour les enfants et pour les parents. Elles seront là les deux le jeudi. Cette solution engendre une augmentation de CHF 1000.- sur le budget.

Fabio demande si la commune est autorisée à investir cette année.

Séverine répond que par rapport au contrôle du frein à l'endettement, la commune peut investir un montant de CHF 55'552.-

Adrien demande si les coûts annoncés par le Cercle scolaire sont réalistes ?

Philippe répond qu'à priori oui. Le Cercle scolaire a une ligne de conduite à suivre et dictée par le canton au niveau du soutien et du suivi des élèves. Il y a beaucoup d'élèves en soutien et ce n'est pas aux petites communes à payer la totalité de ces charges. La Ville du Locle et le canton ont été alertés via un courrier de la commune.

La commune n'a plus de marge de manœuvre dû aux coûts de l'écolage. L'impôt foncier a été introduit, le parascolaire a été supprimé et au final, nous n'avons aucune maîtrise sur les coûts de l'école.

Notre commune a augmenté sa population de 25% en 20 ans mais sans pouvoir ouvrir des zones de construction pour les entreprises. Sans personne morale, la commune ne peut pas survivre, c'est voué à l'échec. Il faut que le canton le comprenne et l'assume.

Adrien demande si le Cercle scolaire va fournir les justificatifs.

Philippe répond que oui. Il y a énormément besoin de soutien pour les jeunes pour les amener aux formations supérieures et ce soutien a un coût que la commune n'arrive pas à assumer seule.

Sébastien précise que le Conseil communal a besoin de détails pour comprendre cette augmentation. Le Conseil communal a demandé des justificatifs auprès du Cercle scolaire de la Ville du Locle et du Conseil d'Etat pour avoir plus d'éléments et détails à vous présenter car c'est compliqué pour le Conseil communal de venir devant le Conseil général sans explication concrète.

Philippe précise qu'il y a eu pas mal de fluctuations au niveau du canton dans les budgets finaux transmis aux communes. Ces fluctuations seront absorbées par la commune car il y a des baisses et des hausses. Il serait peut-être bien de passer le budget une semaine plus tard afin d'obtenir les chiffres définitifs du canton.

Nicole remercie le bureau pour le travail effectué ainsi que le Conseil communal.

Le budget est accepté à l'unanimité.

Informations du Conseil communal

Sébastien :

En 2023, des ateliers pratiques au niveau technologiques pour les enfants de 7 à 10 ans et de 11 à 13 ans seront organisés. Le 1^{er} atelier sera basé sur un bricolage solaire et le 2^{ème} sur les kits électroniques. La commission école donnera plus de détails sur ce point.

Le lancement de cette expérience au sein de la commune se fait avec le FSRM. Cela se déroulera aux mois de mai et juin 2023.

La création de l'association pour les 200 ans de la commune sera présentée par la commission développement. Sébastien remercie toutes les personnes qui participent et s'investissent pour les 200 ans. La commission développement étayera ce point.

Un seul projet reste au sein de la commune, il s'agit du projet lié au Temple. Il aurait été malvenu de laisser de projet à une association, la commune préfère le gérer elle-même. Il reste encore à définir comment la commission travaillera dessus ou si ce projet reste au sein du Conseil communal.

Jean-François :

Energie

Pour le plan des énergies, l'administration communale a transmis les renseignements demandés au bureau Planair, bureau qui a été mandaté pour nous assister pour la création du plan des énergies. Planair nous a donné des informations pour l'établissement de notre plan communal.

La commission énergie sera chargée d'étudier les possibles économies d'énergie afin de réduire de 20% notre consommation électrique d'ici 2030. Une première séance devra être planifiée durant le premier trimestre 2023.

Chauffage à distance

Une rencontre avec un membre de la Direction de Viteos a eu lieu pour connaître leur position sur notre projet. Viteos a confirmé son intérêt pour continuer l'étude et planifier les travaux. Viteos prévoit le remplacement de la chaudière et la transformation de la chaufferie actuelle durant l'année 2023 et l'extension du CAD en 2024. Des discussions doivent encore avoir lieu prochainement pour clarifier la participation communale dans le projet.

Eclairage public

Suite aux demandes de la Confédération et du canton de réduire les heures d'éclairage public, nous avons décidé une extinction de 22h à 6h. Malheureusement, il n'a pas été possible de la faire à distance et le Groupe E a dû intervenir sur place pour permettre d'éteindre l'ensemble du réseau communal. Ceci a bien évidemment engendré des coûts supplémentaires.

Au niveau de l'éclairage publique du village, de la Forge, du Quartier du Temple (Vers Lermite) et le Cachot Centre, les points d'alimentation partent depuis le hangar des pompiers, donc ils ont pu agir sur les relais avec un coût de CHF 459.-. Cinq autres points d'allumage qui n'étaient pas alimentés depuis le hangar mais en direct et qui bénéficient d'un forfait, ont dû également être modifiés, dont deux candélabres avec la pose d'une horloge astronomique pour le réglage pour CHF 1'142.- et pour les trois derniers points qui concernent le manège, le Cachot de Bise et la Porte-des-Chaux, les luminaires doivent être changés avec des luminaires qui consomment moins et seront télégérés pour un coût de CHF 3'870.-.

Le coût total de l'extinction est de CHF 5'471.-. Si l'on veut revenir en arrière, le coût sera de CHF 631.-.

Aménagement du territoire

Suite aux différentes séances avec les commissions d'urbanisme, conseils communaux, généraux et la présentation à la population, le projet de territoire de la Vallée de La Brévine a été déposé au SAT.

La 2^{ème} étape, soit la réalisation du PAL a débuté le 22 novembre dernier avec Urbaplan afin de préparer la séance avec le SAT le 12 décembre et de confirmer les zones déclassées et les changements d'affectation des différentes parcelles.

En début d'année prochaine, il faudra prévoir une commission d'urbanisme, éventuellement élargie pour étudier plus en détail les intentions inscrites dans le projet de territoire comme les parcelles constructibles, les chemins pédestres, etc.

LHand

Conformément à la loi fédérale, les arrêts de bus catégorie 1 et 2 doivent être aménagés pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement aux transports publics.

La commune doit aménager l'arrêt de la Forge qui est en catégorie 2. Au vu de la mauvaise visibilité de l'arrêt actuel, celui-ci sera déplacé devant le bâtiment communal. Trois offres ont été demandées aux entreprises Fatton, Bernasconi et Colas. Les offres ont été analysées mais les travaux n'ont pas encore été adjugés. En principe ces travaux seront réalisés en 2023.

Bâtiment : Forge 112

Les demandes d'offres pour la rénovation de la toiture et de l'installation photovoltaïque seront envoyées fin décembre ou début janvier 2023. Les travaux doivent être réalisés en 2023. Le remplacement du chauffage au mazout et de la production d'eau chaude devront faire partie de la même demande de prêt bancaire.

Bâtiment : Chante-Joux

Une étude pour la rénovation et la mise en conformité du bâtiment a été demandée à Marguet SA. Les honoraires sont nettement inférieurs à ceux d'un architecte. L'avant-projet devrait être réalisé début 2023. En parallèle, le gérant étudie la modernisation et l'amélioration de l'hébergement en collaboration avec Talentislab qui est un organe cantonal qui soutient le développement touristique du canton.

Bâtiment : Hangar Temple 87

Un devis de maçonnerie et de charpente a été reçu pour la construction d'un garage pour la dameuse des pistes de ski de fond. Nous devons les analyser et demander des offres concurrentes. Nous devons aussi discuter avec Neuchâtel Ski de fonds pour étudier la répartition des coûts.

Bâtiment : Temple 87

De légères marques d'humidité ont été constatées dans l'embrasure de la porte extérieure Est de l'appartement du rez-de-chaussée Est. Différentes entreprises vont être contactées pour régler ce problème.

Bâtiment : Temple 88, halle polyvalente

Lors de la visite de la police du feu, il a été constaté que les luminaires de secours installés en 2002 étaient défectueux. Ces luminaires seront remplacés prochainement.

Bâtiment : Temple 92

La régulation de la sous-station du chauffage à distance a été remplacée. Les travaux pour l'amélioration du réglage de la température de l'appartement du rez-de-chaussée Ouest sont en cours.

Bâtiment : Auberge du Vieux-Puits

Suite au départ du gérant, des réparations et petites améliorations sont nécessaires. Nous n'avons pas encore pu identifier les différents travaux à entreprendre.

Emilie : rien à communiquer

Philippe :

Auberge du Vieux-Puits

Le 19 octobre, le tenancier a ouvert une séance de conciliation concernant les différentes locations demandées. Philippe n'était pas encore au courant de l'ouverture de cette séance car le courrier n'avait pas encore été reçu à l'administration.

Philippe a eu l'intention d'aller voir le gérant pour discuter de sa situation et de la fin de son bail, mais le gérant a rétorqué qu'une conciliation était en cours et qu'il n'avait pas à être là. Le gérant est allé poser une main courante contre Philippe qui n'a pas été acceptée par la Police neuchâteloise.

Une nouvelle convocation a été envoyée par le Tribunal suite à sa mise en demeure au 31 octobre. La séance devait avoir lieu le 07 décembre 2022 mais a été annulée car il a quitté les lieux le 30 novembre.

Au 30 septembre, le gérant devait CHF 9'600.- de loyer plus CHF 3'600.- de charges.

Un courrier du gérant à la commune a été envoyé mentionnant que la commune l'avait harcelé, malmené et relayé le tout sur les réseaux sociaux. La commune a simplement recherché d'autres repreneurs, point qui avait été validé par le gérant lors de la séance de conciliation tout comme les potentielles visites.

Un nouveau courrier a été reçu début décembre contestant les sommes dues et l'ancien gérant demande d'enlever les locations de novembre car son chiffre d'affaire n'a pas été à la hauteur de ses espérances.

Le solde dû des locations au 30 novembre est de CHF 16'600.-. En sus, il y a CHF 15'000.- et CHF 17'000.- convenu lors de la séance de conciliation du mois de juin.

Les démarches nécessaires seront entreprises légalement pour obtenir le paiement des loyers ainsi que les sommes dues spécifiées lors de la conciliation.

Philippe et Jean-François ont constaté l'état déplorable et inacceptable du restaurant lors du rendu des locaux le 30 novembre. Ils ont été très mal reçus. Aucune entrée en matière avec le gérant et sa femme n'a été possible. Le restaurant n'a pas du tout été nettoyé. Des fenêtres, au sol, en passant par la cuisine et les sanitaires, rien n'a été nettoyé. Un courrier « Avis des défauts » ainsi que des photos ont été envoyés à l'ancien gérant. Quatre personnes sont en train de nettoyer l'établissement et une entreprise va venir nettoyer la hotte de la cuisine. Le nombre d'heures de nettoyage et le matériel seront facturés.

Un nouveau repreneur a été trouvé pour le 1er janvier. Il s'agit de l'actuel gérant du restaurant du Chasseur à Enges (note de SDB : selon téléphone du 20.12.2022 avec le restaurant du Chasseur à Enges, il s'agit du sommelier et non du gérant). Le Conseil communal a signé le bail ce matin et s'en réjouit.

Philippe demande au Conseil général si des personnes sont disposées à donner un peu de leur temps pour remettre le restaurant en état comme le mentionnait le mail envoyé par l'administration la semaine précédente.

Police du feu

Dix-huit bâtiments ont été visités. Une décision a été envoyées et deux autres courriers aux présidents de société vont être envoyées.

Actuellement, les visites se font avec un document papier mais d'ici l'année prochaine, les visites se feront avec une tablette.

Au niveau de la compagnie des sapeurs-pompiers, trois nouvelles recrues ont été d'accord de reprendre les cours de formation et une dizaine de sapeurs-pompiers vont réintégrer la compagnie suite aux histoires d'il y a cinq ans en arrière.

Nicole demande s'il y a des questions.

Concernant le changement de chauffage à distance, Adrien demande s'il y a déjà un agenda.

Jean-François répond qu'il n'y a pas encore d'agenda précis. Le remplacement de la chaudière actuelle, qui est en fin de vie et la mise en conformité de celle-ci se fera courant 2023. L'extension avec le raccordement des nouveaux bâtiments est projetée pour 2024.

Concernant l'éclairage public, Adrien demande si la population est en accord avec les décisions prises, sur les questions de sécurité par exemple.

Jean-François répond qu'ils ont eu beaucoup de questions car ce n'était pas éteint comme annoncé mais aucune remarque sur l'extinction elle-même n'a été faite jusqu'à maintenant.

Concernant le budget LHand, Adrien demande si le budget sera voté.

Jean-François confirme que le budget LHand sera voté par le Conseil général de toute façon.

Concernant la commission d'urbanisme, Adrien regrette de ne pas avoir été plus impliqué dans le PAL.

La commission d'urbanisme avait été convoquée pour étudier le projet de territoire.

Le projet de territoire était intercommunal et il était impossible de faire participer toutes les commissions d'urbanisme. Dans le plan d'aménagement local (PAL), la commission d'urbanisme sera plus impliquée parce que c'est le plan communal. Le projet de territoire correspond à des intentions.

Adrien mentionne que des déclassements de parcelles et des changements d'affectation ont tout de même été discutés.

Jean-François précise que ces déclassements de parcelles avaient déjà été validés avec la législature précédente. Cela faisait partie de la pré-étude et les personnes concernées étaient déjà avisées.

1'500 m2 de zones dézonées peuvent potentiellement être récupérée et ceci sera discuté dans le cadre du PAL. Le 12 décembre, la discussion avec le SAT permettra de savoir si tout est validé. Dans le cadre du PAL, le règlement du PAL sera fait en confirmant le changement de parcelle.

Adrien demande s'il y a une marge de manœuvre sur ce qui a déjà été signifié.

Jean-François mentionne que sur les détails certainement, par contre, si une entreprise conséquente tient à s'implanter à La Chaux-du-Milieu, et qu'on lui trouve un terrain, alors cela peut être discuté avec le canton.

Le canton a choisi d'implanter les pôles économiques et artisanaux où il y en avait déjà c'est-à-dire au Cerneux-Péquignot et à La Brévine.

Adrien s'étonne du prix du PAL avec des bureaux d'ingénieurs qui valident ce qui existe.

Adrien demande s'il faut contacter la concierge pour donner un coup de main pour les nettoyages du Vieux-Puits.

Jean-François confirme de s'annoncer au bureau communal. Actuellement, les premiers nettoyages sont en cours et bientôt finis. Un plafond sera également remplacé. On attend de voir ce que le nouveau gérant veut entreprendre.

Nicole mentionne de préciser ces compétences lors de son annonce afin de répartir les tâches et ne pas hésiter à propager la demande autour de chacun pour trouver des bénévoles.

Manesh demande sur quelle durée sera le bail du nouveau gérant.

Philippe répond sur 5 ans.

Romane demande s'il veut ouvrir au 1^{er} janvier ou est-ce seulement le contrat qui le demande.

Philippe répond qu'il aurait même voulu ouvrir avant si cela était possible. Il veut prendre ses marques avec son personnel et être fonctionnel au plus vite.

Emily demande le montant total dû par le gérant.

Philippe confirme les montants de CHF 15'000.- et 17'000.- qui ont été protocolés lors de la séance de conciliation au mois de juin. Les deux sommes se cumulent. A cela s'ajoute les loyers et charges depuis le 1^{er} juillet pour un total de CHF 16'600.- ainsi que les nettoyages et les dégâts constatés qui seront également facturés. Pour le moment, le total est de CHF 48'600.-.

Fabio confirme que cette somme n'a pas été budgétée pour l'année prochaine et cela sera bonus si c'est versé.

Romane demande si le loyer reste le même.

Philippe confirme que le loyer est sensiblement le même.

Comme il n'y a pas d'autres questions au Conseil communal, Nicole passe au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission urbanisme : pas de rencontre.

Commission de l'énergie : pas de rencontre.

Commission de développement : Sophie confirme que l'association pour les 200 ans de la commune a été créée. La commission de développement se sépare de la tâche de gérer l'événement. Tout le monde peut être membre individuel sans être représentant de la commune et elle espère que chaque société du village soit représentée. L'assemblée constitutive s'est déroulée la semaine passée. Actuellement, il y a un comité de 8 personnes qui ne demande qu'à être étoffé.

La commission de développement étant déchargée de ce gros projet, elle va pouvoir se tourner vers des projets touristiques.

Commission école : Kewin confirme que les ateliers FSRM kids auront bien lieu au mois de mai pour les 7 à 10 ans sur des bricolages solaires et un au mois de juin pour les 11 à 13 ans sur le montage de kit électronique. Ces ateliers sont produits pour un maximum de 16 enfants et un minimum de 5 enfants et ceci pour un coût de CHF 1'000.- par atelier. Les animateurs sont payés par la FSRM. Les communes ne sont pas forcées à payer mais elle s'engage tout de même à allouer une petite somme. La commune met à disposition les locaux. Les inscriptions sont ouvertes auprès des maîtresses. Le Cercle scolaire ne rentre pas en ligne de compte pour un éventuel financement.

Concernant la rentrée scolaire 2023-2024, il y a 14 chauliers pour le moment. Le Cercle scolaire est ouvert à des solutions pour compléter la classe pour arriver à un minimum de 17 élèves. Les 5H pourraient être rapatriés pour regrouper les 1H à 5H. On peut aussi demander à des familles du Cerneux-Péquignot ou de La Brévine s'ils désirent scolariser leurs enfants sur La Chaux-du-Milieu pour arriver au quota de 17 élèves.

Des déprédations sur le bus scolaire ont été constatées, les responsables se sont dénoncés. Un cadenas sera prochainement posé sur la porte du hangar à Temple 87 avec un boîtier pour éviter ces désagréments.

Sébastien précise que la remise en état se fera ce samedi matin avec tous les vandales qui se sont dénoncés. Ceci pour les rendre attentifs que tout acte a des conséquences.

Commission paysage : pas de rencontre.

Commission trafic : Adrien confirme qu'une demande a été faite pour passer le village en zone limitée à 30km/h. Ce point a déjà été mentionné dans le projet de territoire. Normalement, cela devrait être une formalité. Le courrier est en cours au niveau de l'Etat car cela doit passer devant une commission.

Il a été constaté que le parking vers l'église est souvent occupé, avec une augmentation de sa fréquentation depuis la mise en place du macaron au Locle depuis la rentrée. Si cela devient problématique, il faudra trouver une solution pour éviter des temps de parcage trop longs. Aucune décision n'a été arrêtée pour le moment.

La commission manque de compétence et perd en dynamisme. Il faudrait idéalement trouver des personnes avec des compétences légales.

Jean-François mentionne qu'il semblerait que si le village est passé à 30km/h, les coûts d'entretien du tronçon à 30km/h reviennent à charge de la commune mais à vérifier.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Création de l'agenda 2023

Nicole propose les dates suivantes :

Mercredi 22 février 2023

Mercredi 07 juin 2023

Mercredi 06 septembre 2023

Mercredi 13 décembre 2023

Divers

Nicole précise qu'il y a toujours une place vacante au Conseil communal à repourvoir dans les plus brefs délais.

Et suite au départ de Kewin, deux places sont vacantes au Conseil général.

Adrien mentionne que concernant la Commission temporaire parcelle 848, des précisions juridiques de la part du Service des communes sont attendues pour éclaircir le rôle de la commission car il y a eu quelques dysfonctionnements.

Sophie remercie le Conseil communal pour le travail effectué durant toute l'année.

Sébastien remercie le Conseil général au nom du Conseil communal pour son investissement. Il remercie également la commission de développement et école qui ont allégés son mandat de par leur engagement.

Nicole remercie pour la confiance et pour la collaboration tout au long de l'année. Elle remercie le bureau pour sa disponibilité. Elle remercie le Conseil communal pour son travail et le Conseil général qui fonctionne vraiment bien avec du dialogue et de l'envie d'avancer de la part de tous.

Jean-François confirme que le Conseil communal suit les recommandations de la Confédération au niveau de la température ambiante, car il ne fait pas très chaud !

La séance est levée à 21h40.

ADMINISTRATION COMMUNALE

L'administratrice
Séverine Dick-Boucard



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente
Nicole Künzi



La Secrétaire
Romane Haldimann

